

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TANLAY s'est tenu en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie de Tanlay, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Éric DELPRAT, Maire.

**Etaient présents** : Messieurs DELPRAT Eric, MANGIN David, DUMINY David, ROY Yohan, GUILLEMIN Eric et Mesdames MIGNON Isabelle, LEMOYNE Chantal, YVOIS Caroline, GALLET Dominique.

**Absents excusés** : Mesdames BOIVIN Sandrine et POLIDORE Eliane.

**Absents** : Monsieur PARIS Thomas.

Un scrutin a eu lieu, Madame Caroline YVOIS a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

- ✓ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission au titre de conseillère municipale de Madame Déborah TROISSIN reçue par courrier le dix sept avril deux mil vingt quatre et transmise en préfecture le six mai deux mil vingt-quatre.
- ✓ Approbation du compte rendu de la réunion du 28/03/2023 à l'unanimité des membres présents.

**• Projet de rénovation énergétique et de réhabilitation de l'ensemble du bâtiment communal de la mairie de Tanlay – Approbation du financement global. (Annule et remplace la délibération n°2024-0001)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale le souhait de rénover l'ensemble du bâtiment communal de la mairie de Tanlay, comprenant la mairie, la bibliothèque, une salle de classe et un logement dans le but de le louer, améliorer les conditions d'accueil des élèves, des agents communaux et des usagers et de réduire les consommations énergétiques du bâtiment.

Le Maire présente le coût d'objectif établi en phase d'APD par Laure JACQUIN, maître d'œuvre en détaillant les travaux à réaliser : soit un montant total de travaux de 821 156.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

**APPROUVE** le coût d'objectif estimatif dont le montant des travaux s'élève à 821 156.00 € HT auquel il faut ajouter 4 500.00 € HT de prestation (test d'étanchéité à l'air) et 59 100.00 € HT d'honoraires, soit un montant total de 884 756.00 € HT.

**ACCEPTE** le plan de financement pour un montant total de travaux à financer de 821 156.00 € HT.

En € HT	DETR	FONDS VERT	TERRITOIRE EN ACTION	EFFILOGIS	CCLTB	LOYERS	FONDS PROPRES	TOTAL
Logement	34 181,15	0,00	0,00	43 431,30	0,00	18 000,00	49 158,55	144 771,00
Bibliothèque	24 595,05	17 647,54	41 093,41	0,00	0,00	0,00	20 834,00	104 170,00
Classe	21 596,52	0,00	45 735,00	0,00	5 844,48	0,00	18 294,00	91 470,00
Mairie	113 506,28	81 443,46	0,00	144 223,50	0,00	0,00	141 571,76	480 745,00
<b>TOTAL</b>	<b>193 879,00</b>	<b>99 091,00</b>	<b>86 828,41</b>	<b>187 654,80</b>	<b>5 844,48</b>	<b>18 000,00</b>	<b>229 858,31</b>	<b>821 156,00</b>

**SOLLICITE** l'attribution de subventions :

- auprès de Monsieur le Préfet de l'Yonne au titre de la DETR et de Fonds Vert,
- auprès de la région Bourgogne Franche Comté au titre d'Effilogis,
- auprès de la région Bourgogne Franche Comté au titre de Territoire en Action,
- auprès de la CCLTB,

**AUTORISE** le Maire à signer toute autre pièce nécessaire.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
09	0	0

• **Plan de financement – Création jardin-verger dans l'ancienne Manchisterie de Saint-Vinnemer.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale le projet de création d'un jardin-verger près du canal dans l'ancienne Manchisterie à Saint-Vinnemer. Le Maire présente le coût d'objectif estimatif en détaillant les travaux à réaliser pour un montant total hors taxes de 98 514.37 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

**ACCEPTE** le plan de financement suivant pour un montant total à financer de 98 514.37 € HT :

- Subvention Attractiv' Yonne (26 %) : 29 867.00 € - accordée le 19/11/2021
- Sollicite la subvention Territoire en Action auprès de la région BFC (50%) : 49 257.19 €
- Fonds propres (24%) : 19 390.19 €

**SOLLICITE** l'attribution de subventions et autorise le Maire à signer toute autre pièce nécessaire.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
09	0	0

• **Subventions 2024 du Conseil Municipal aux associations.**

Le Maire expose les subventions accordées au titre de l'année 2024 pour les associations ayant déposé un dossier complet avant le 1<sup>er</sup> mars 2024.

ASSOCIATION	SUBVENTION 2024
COMITE DES FETES – COMMISSSEY	1 500.00 €
COMITE DES FETES – SAINT-VINNEMER	1 500.00 €
FOOT - TANLAY	1 500.00 €
F.R.T.O	1 000.00 €
GOLF DE TANLAY	1 000.00 €
GYM VOLONTAIRE DE TANLAY	1 000.00 €
LADY CAT - TONNERRE	500.00 €
L'ART DES CHENES	150.00 €
LES PARENTS DECOLLENT - TANLAY	1 000.00 €
OFIL2LO	1 000.00 €
RETRIEVER CLUB DE FRANCE	300.00 €
TELETHON	200.00 €
UNA	500.00 €
RESTO DU COEUR	500.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 650.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accorde les subventions énumérées ci-dessus et autorise le Maire à verser ces subventions avant la fin d'année 2024.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
09	0	0

• **Convention pour la prise en charge des entrées de la piscine de Tonnerre.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Tonnerre propose de nouveau la mise en place de la gratuité des entrées de piscine pour les 6-14 ans.

**Vu** l'article L2121.29 du Code général des Collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal de Tonnerre relative à la mise en place de la gratuité des entrées de piscine pour le 6-14 ans ;

**Vu** la délibération n° 2023-204 du 11 décembre 2023 du Conseil municipal de Tonnerre relative aux tarifs municipaux 2024 ;

**Considérant** qu'une gratuité est appliquée par la piscine de Tonnerre pour les enfants de 0 à 5 ans ;

**Considérant** le choix de la municipalité de permettre aux enfants de 6 à 14 ans de Tanlay, Commissey et Saint Vinnemer de profiter de la piscine de Tonnerre durant la période des vacances scolaires de l'été 2024 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** la prise en charge financière des entrées de la piscine de TONNERRE des 6-14 ans ;

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention et les éventuels avenants.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
09	0	0

• **Leg parcelles de terrains nus.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que les consorts LEGER, ont décidé de céder gratuitement à la commune de Tanlay les parcelles suivantes sous deux conditions :

- Le terrain sera nommé : « Guy et Josette LEGER ».
- Les 30 ans suivant le don le terrain ne pourra pas faire l'objet de construction à but lucratif.

- Section AB N° 265 lieu-dit « le Village » pour une contenance de 3264 ares.
- Section AB N° 266 lieu-dit « le Village » pour une contenance de 19 centiares.
- Section AB N° 266 lieu-dit « le Village » pour une contenance de 4168 ares.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**ACCEPTE** ce legs de la part des consorts LEGER.

**DIT** qu'un acte sera établi auprès de l'office notariale de Maître Alexandre GUILPAIN et Maître Marie GANDRE, notaires à Tonnerre.

**RAPPELLE** les conditions de ce don : Le terrain sera nommé : « Guy et Josette LEGER » et les 30 ans suivant le don le terrain ne pourra pas faire l'objet de construction à but lucratif.

**DIT** que les frais de notaire seront à la charge de la commune,

**AUTORISE** le maire à signer l'acte ainsi que toutes pièces nécessaires à ce dossier.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
09	0	0

• **Cession d'une cour commune cadastrée AB n°49 (Annule et remplace la délibération n°2023-075)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale le courrier de Monsieur Munier Serge du 30 septembre 2023 concernant l'abandon du droit de passage de la commune entre le bien communal situé 33 grande rue haute à Tanlay et la cour de son habitation située au 31 grande rue haute.

Après avoir pris attache auprès du notaire en charge de l'acte, il s'avère nécessaire de céder les droits de cette cour commune au profit de Monsieur Munier Serge.

Le Conseil, après avoir délibéré,

**ACCEPTE** de céder cette cour commune à Monsieur Munier Serge pour l'euro symbolique.

**DIT** qu'un acte sera établi auprès de l'office notariale de Maître Alexandre GUILPAIN et Maître Marie GANDRE, notaires à Tonnerre.

**DIT** que demandeur s'engage à prendre en charge les frais relatifs à cette opération.

**AUTORISE** le maire à signer l'acte ainsi que toutes pièces nécessaires à ce dossier.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
09	0	0

• **Désignation de coordinateurs communaux – recensement de la population 2025**

En vue de la campagne de recensement de la population 2025 et sur proposition du Maire,

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal

**DECIDE** de nommer en tant que coordinatrices Madame BOUCHERON Laurette et Madame GILLET Caroline.

**AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
09	0	0

• **Devis travaux d'aménagement berges et voirie au port de Tanlay – MANSANTI T.P**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de l'entreprise MANSANTI T.P relatifs aux travaux d'aménagement berges et voirie au port de Tanlay.

Il y a lieu de se prononcer sur ce devis pour un montant de 70 782.10 € HT.

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'une convention de participation devrait être signée dans les semaines à venir avec les Voies Navigables de France pour une participation à hauteur de 50 % de ces frais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**ACCEPTE** les devis de l'entreprise MANSANTI TP concernant ces travaux et pour un montant de 70 782.10 € HT et autorise monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
09	0	0

• **Mission de coordination SPS rénovation Mairie de Tanlay**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que le lancement des travaux de rénovation énergétique et de réhabilitation du bâtiment Mairie de Tanlay vont démarrer durant l'année 2024.

Lors de ces travaux, plusieurs entreprises vont être amenées à travailler simultanément. Par conséquent, il convient de désigner un coordonnateur sécurité et santé.

Le Maire présente un devis de l'entreprise C SPS Prévention pour un montant de 4 800.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

**ACCEPTE** l'offre de l'entreprise C SPS Prévention pour assurer la mission de coordination sécurité et santé lors des travaux de rénovation énergétique et de réhabilitation du bâtiment Mairie de Tanlay pour un montant de 4 800.00 € HT.

**APPROUVE** les termes du contrat de prestation et notamment son annexe financière relative à la facturation.

**AUTORISE le** Maire à signer cette offre et toute autre pièce nécessaire.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
09	0	0

---

• **Délibération n°2024-0025** Visée par la sous-préfecture le 26/06/2024

**Objet :** Projet de rénovation énergétique et de réhabilitation de l'ensemble du bâtiment communal de la mairie de Tanlay – Approbation du financement global. (Annule et remplace la délibération n°2024-0001)

• **Délibération n°2024-0026** Visée par la sous-préfecture le 26/06/2024

**Objet :** Plan de financement – Création jardin-verger dans l'ancienne Manchisterie de Saint-Vinnemer.

• **Délibération n°2024-0027** Visée par la sous-préfecture le 26/06/2024

**Objet :** Subventions 2024 du Conseil Municipal aux associations.

• **Délibération n°2024-0028** Visée par la sous-préfecture le 26/06/2024

**Objet :** Convention pour la prise en charge des entrées de la piscine de Tonnerre.

• **Délibération n°2024-0029** Visée par la sous-préfecture le 26/06/2024

**Objet :** Leg parcelles de terrains nus.

• **Délibération n°2024-0030** Visée par la sous-préfecture le 26/06/2024

**Objet :** Cession d'une cour commune cadastrée AB n°49 (Annule et remplace la délibération n°2023-075)

• **Délibération n°2024-0031** Visée par la sous-préfecture le 26/06/2024

**Objet :** Désignation de coordinateurs communaux – recensement de la population 2025

• **Délibération n°2024-0032** Visée par la sous-préfecture le 26/06/2024

**Objet :** Devis travaux d'aménagement berges et voirie au port de Tanlay – MANSANTI T.P

• **Délibération n°2024-0033** Visée par la sous-préfecture le 26/06/2024

**Objet :** Mission de coordination SPS rénovation Mairie de Tanlay

*Les délibérations sont consultables en Mairie aux jours et horaires d'ouvertures.*

---